

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 63 (1949)

Heft: 1

Artikel: Armoiries neuchâtelaises : Formont de la Tour et Magnet de Formont

Autor: Jéquier, Léon

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-745374>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Armoiries Neuchâtelaises

Formont de La Tour et Magnet de Formont

par LÉON JÉQUIER.

Monsieur Léon Montandon a retrouvé il y a quelques temps, dans les Archives de l'Etat de Neuchâtel, l'original de la lettre du Roi de Prusse autorisant Jean Magnet à reprendre les armes des Formont. En voici le texte ainsi que la reproduction photographique des armoiries (fig. 27) :

Frédéric Guillaume, par la grâce de Dieu roy de Prusse ... Prince Souverain d'Orange de Neuchâtel et Vallengin &c.

Amés et féaux Nous vous faisons savoir par la présente que sur une très humble requête que Jean Magnet, fils de feu noble David Magnet, natif d'Orange, en son vivant Ministre du Saint Evangile, réfugié à Zurich à cause de la persécution, et sur le favorable rapport qui Nous a été fait des bonnes vie et mœurs dudit Jean Magnet Notre sujet naturalisé et bourgeois de Neuchâtel, Nous pour ces causes et autres à ce Nous mouvants et en considération de son extraction noble, avons de Notre autorité Royale et Souveraine, ottroyé concédé et accordé, comme par les présentes Nous ottroyons concédons et accordons audit Jean Magnet et à ses hoirs et successeurs quelconques, le droit et faculté de prendre à l'avenir le nom et les armes suivant le blason cy-joint, de feu Jean de Formont en son vivant écuyer, sieur de la Tour, de qui ledit Magnet a déclaré être héritier universel des biens et titres par lui délaissés en telle sorte que dès à présent et pour l'avenir ledit Jean Magnet et ses successeurs sont par les présentes mis en droit et possession de prendre et de se servir dans tous les actes publics et particuliers, du nom, des armes, titres et qualités du dit Jean de Formont, dont la famille se trouve éteinte, en jouissant dans tous les honneurs et prérogatives, qui sont attachés.

Et nous vous ordonnons qu'après avoir enregistré et entériné les présentes en la forme ordinaire, ledit Jean Magnet et ses successeurs soyent dès à présent et à l'avenir, reconnus et maintenus au contenu de Notre présente Déclaration et qu'ils en jouissent paisiblement et sans aucun empeschement de la même manière qu'en a joui ledit feu Jean de Formont. Sur ce Nous prions Dieu de vous avoir en Sa sainte garde.

Fait à Berlin ce 4 de novemb. 1732.

F. GUILLAUME.

Au Gouverneur et Conseil
d'Etat à Neuchâtel.

Sa Majesté consent que Jean Magnet puisse prendre le nom et les armes de feu Jean de Formont duquel il a été déclaré héritier universel.

A. B. BORCKER.

Au dos : Enregistré.

Les armoiries, peintes sur ce diplôme, peuvent se blasonner de la manière suivante : *écartelé d'azur à une fasce d'or accompagnée de trois coquilles du même, et d'or à une fasce-pal défailant en chef, de sable. Casque : d'argent, doublé de gueules, barreaux, bordure et médaille d'or. Cimier : une aigle de sable armée d'or et languée de gueules. Lambrequins : or et sable. Supports : deux griffons coupés de sable et d'or, armés d'or et langués de gueules.*

Nous avons pu trouver quelques renseignements¹⁾ sur les Formont et les Magnet : Au XVII^e siècle, Pierre Formont, de Paris, et son fils Nicolas, jouèrent un rôle important dans la finance et le haut commerce. Un frère de Nicolas, Pierre, était secrétaire du Roi à Paris. Son fils Jean était établi en 1690 à Zurich, où il

¹⁾ A. Bernus, dans *Bull. hist. et litt. de la Société d'histoire du Protestantisme français*, XXXIX, pp. 609-611, 1890 ; Joret, *Une famille victime de la Révocation de l'Edit de Nantes*, comm. à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du 27 octobre 1890 ; Jaccard, *Histoire de l'Eglise française de Zurich*, Zurich 1889.



Fig. 27. Armoiries Magnet de Formont, d'après le diplôme de 1732 (A. d'Etat, Neuchâtel).

s'était réfugié pour cause de religion. Il y épousa une autre réfugiée, Marguerite, fille de feu Jean Baptiste Baudoin (ou Baudouin) et de Claude Richard, de Paris, morte en 1719 âgée de 82 ans et 6 mois, chez son gendre, à Bâle.

Jean de Formont s'était établi dès 1718 à Bâle. Il y avait acheté à Philippe Henri Fürstemberg, membre du Grand Conseil, l'actuel « Formonterhof », au faubourg Saint-Jean. A Bâle, comme à Zurich, il était compté parmi les gens riches et possédait de grands domaines fonciers. Il mourut à environ 71 ans le 19 août 1720. Sa femme lui survécut jusqu'au 20 juillet 1729 ; elle était âgée à ce moment de 63 ans environ.

N'ayant pas d'héritier naturel, Jean de Formont avait adopté, avant son départ de Zurich, Jean Frédéric Magnet, né en 1703 ou 1704. Il l'institua son héritier universel. Jean Frédéric Magnet était fils de David, pasteur à Orange dès 1700, réfugié à Zurich en 1703, mort en 1721, fils lui-même de Jean Louis Magnet, de Condorcet, pasteur de l'Eglise française de Bâle († 1691) et de Louise Correger, d'Orange, qui vivait encore à Bâle en 1720.

Je n'ai pu retrouver aucun document, autre que le présent diplôme, aux armes des Formont, non plus qu'à celles des Magnet. M. Paul Adam, qui a bien voulu se charger à Paris de les rechercher dans l'Armorial Général de 1696, ce dont je le remercie vivement, n'a trouvé que l'écu de Philippe de Formont, écuyer, s. de Villers-Templon : *de gueules au lion d'argent lampassé de sable, tenant de la patte dextre une moucheturé d'hermine* (Paris IV. 89). Sont-ce là des armes octroyées d'office par les commis d'Hozier, comme ils l'ont fait assez souvent, ou s'agit-il d'une tout autre famille Formont ? Dans l'Armorial Neuchâtelois, nous avons, faute de documents, attribué aux Magnet de Formont les armoiries données par Mandrot et qui sont celles des De La Tour, de Valangin (Formont, sgr. de la Tour !).

Miscellanea

Corrigendum, communiqué par M. Wappler, à Amsterdam.

RABINO DI BORGOMALE. Les Armoiries des représentants diplomatiques britanniques en Suisse de 1617 à 1947 (*AHS*, 1947, p. 55).

N° 35. Par suite d'une erreur, nous avons attribué à Algernon Percy (1779-1833) les armoiries de son neveu et homonyme. Les armes d'Algernon Percy, qui fut Min. pl. en Suisse, sont :

A. : écartelé : aux 1 et 4, contre-écartelé d'or au lion d'azur (Percy) et de gueules à trois broquets d'argent (Lucy), et aux 2 et 3, d'azur à cinq fusées d'or accolées en fasce (Percy Ancien).
Addendum.

N° 31. Ex-libris d'Edward Cromwell Disbrowe (fig. 28). C B P 8697.

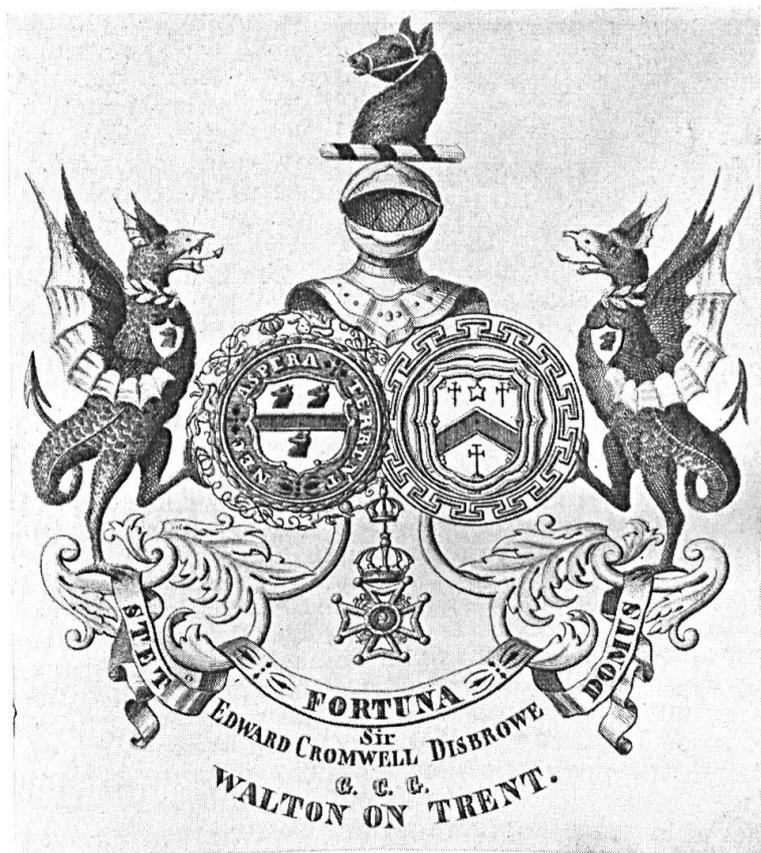


Fig. 28.